

était dirigée par un ministère qui a des comptes à rendre à la Chambre.

Je l'ai dit plus tôt, et je le répète: Nous, les créditistes, sommes en faveur de l'aide à l'étranger. Par contre, nous refusons d'accepter le gaspillage actuel pratiqué par l'ACDI sous la présidence de M. Gérin-Lajoie.

Nous croyons que l'ACDI devrait être transformée en ministère. Ainsi, nous pourrions, tous les jours, demander des comptes au ministre qui sera chargé de l'aide à l'étranger. Voilà ce que nous réclamons, madame le président. Si le gouvernement est logique, il mettra certainement en pratique les conseils qu'il a reçus de l'opposition aujourd'hui.

● (2150)

[Traduction]

M. A. D. Alkenbrack (Frontenac-Lennox et Addington): Madame l'Orateur, j'espère que d'ici la fin de ce débat, je réussirai à faire ressortir certains points.

Je félicite le député de Saint-Hyacinthe (M. Wagner) de sa motion. Tout d'abord, je signale que c'est un signe de l'état actuel des choses au gouvernement et dans les divers ministères, que nous décidions de consacrer un jour prévu à pareil sujet. Il est renversant que nous devions débattre à la Chambre aujourd'hui la validité du droit du Parlement à examiner les actes du dirigeant d'une agence gouvernementale. Jamais dans l'histoire de notre pays et de notre Parlement on n'a débattu cette question.

Nous avons évidemment le droit de mettre en doute les activités de n'importe quel ministère ou organisme du gouvernement et nous avons le droit, et même le devoir, de mettre en question les activités et le comportement de n'importe quel directeur de ministère et d'organisme. Quand on songe que nous discutons effectivement pour savoir si nous avons le droit et le devoir d'étudier les dépenses de centaines de millions de dollars de nos contribuables, alors il faut bien demander si quelqu'un n'a pas renversé l'ordre naturel des choses.

En sommes-nous réellement au point où un directeur de ministère a le droit de refuser au Parlement canadien des renseignements sur ses activités? Si c'est ce que pensent le président de l'ACDI et le premier ministre (M. Trudeau), alors tout ce que je puis dire c'est que ces deux messieurs ont encore deux ou trois choses à apprendre à propos du régime canadien de gouvernement parlementaire.

Cette journée de débat sur les activités de l'Agence canadienne de développement international arrive à point. Alors que le Parlement essaye de savoir pourquoi l'ACDI veut se dépêcher d'écouler près de 200 millions de dollars avant la fin de l'année financière en cours, le président du Conseil du Trésor (M. Chrétien) a annoncé que le budget-cadeau de l'ACDI allait augmenter de 200 millions de dollars pour l'année financière à venir. Le journaliste Richard Gwynn a demandé, dans son article du 11 janvier du *Journal*: «L'ACDI: une sinistre blague?» Je pense que nous devons déterminer si l'ACDI est ou non une sinistre blague avant d'approuver une telle augmentation massive de son budget. Beaucoup trop de choses tendraient à prouver que c'est exactement le cas, et il semblerait que cela soit dû aux activités du directeur de l'ACDI.

Nous devons examiner les activités de l'ACDI de fond en comble, et nous fixer deux objectifs prioritaires. Nous devons découvrir exactement ce que l'on fait des centaines

ACDI

de millions de dollars que dépense chaque année l'ACDI, et nous devons vérifier si cet argent sert véritablement à quelque chose d'utile. Après tous, il s'agit d'argent provenant des impôts, d'argent qu'on a enlevé aux contribuables canadiens; ces derniers sont en droit de savoir où on le dépense et s'ils en ont effectivement pour leur argent.

Notre deuxième objectif devrait être de déterminer s'il est sage de conserver Paul Gérin-Lajoie, l'ancien commis voyageur libéral, au poste de président de l'ACDI. M. Gérin-Lajoie a eu carte blanche pour diriger l'Agence; il a pris des décisions que le Parlement aurait dû prendre et a refusé de divulguer même les renseignements les plus fondamentaux sur ses activités, et le premier ministre l'appuie.

Grâce à la presse, nous avons une photo de M. Gérin-Lajoie où il ressemble davantage à un potentat oriental qu'à un fonctionnaire canadien. Il ne communique aucune-ment, ou à peine, avec les employés de l'ACDI, sauf ses adjoints immédiats des échelons supérieurs, et l'on a même dit que certains anciens employés de l'Agence ne savaient même pas à quoi leur chef ressemble. Quand il voyage, il est accompagné de plus de gens qu'un ministre, il semble pouvoir voyager où il veut, quand il le veut et l'on ne semble faire aucune vérification de ses voyages ou de ses frais de déplacement.

Ses pouvoirs en matière de prise de décision semblent s'étendre à tous les aspects des activités de l'Agence et je félicite mon collègue le député de Burnaby-Richmond-Delta (M. Reynolds) d'avoir signalé un autre aspect de la façon dictatoriale dont il dirige l'Agence. Le député a révélé que la section de l'Amérique latine de l'ACDI avait été désignée comme unilingue française, ce qui signifie que le français est la langue de travail de la section. Le député a affirmé qu'à cause de cette décision les hommes d'affaires de sa circonscription, en Colombie-Britannique, sont incapables de traiter avec l'Agence puisqu'ils ne parlent pas français. Il est temps que nous examinons sérieusement les politiques gouvernementales qui ont fait de la majorité des Canadiens, soit des citoyens qui ne parlent que l'anglais, des citoyens de deuxième ordre. A mon avis, le public ne continuera pas d'accepter ce genre de bêtises bien longtemps, surtout lorsqu'il s'agit de l'ACDI.

J'appuie ceux qui ont réclamé la tenue d'une enquête complète et approfondie sur les activités de l'ACDI et de son président, enquête qui devrait être effectuée sans plus de délai. Entre-temps, M. Gérin-Lajoie devrait être démis de ses fonctions et en attendant, du moins, il faudrait confier au vice-président la responsabilité de la politique et de l'administration de l'organisme. Ce seul geste ferait beaucoup, j'en suis persuadé, pour rétablir la crédibilité, l'efficacité et la bonne marche du programme d'aide à l'étranger du Canada.

Je signale qu'il est 10 heures, madame l'Orateur.

[Français]

L'Orateur suppléant (Mme Morin): La Chambre est-elle d'accord pour que la présidence déclare qu'il est 10 heures?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Comme il est 10 heures, je dois informer la Chambre qu'en vertu des dispositions du paragraphe (11) de l'article 58 du Règlement, le débat sur la motion est terminé.